

Pays : Autriche

Commission : Conseil de l'UE sur les Droits de la Femme

Problématique : Plan Européen 2030 : Comment favoriser une convergence européenne des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes ?

L'Autriche se situe en Europe centrale et partage une frontière avec huit pays dont six appartenant à l'Union européenne : l'Allemagne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Slovénie et l'Italie. L'Autriche est entrée dans l'Union européenne le 1er janvier 1995, puis dans la zone euro quatre ans plus tard et est devenue membre de l'espace Schengen en 1997. Sur le plan économique, l'Autriche se classe au cinquième rang de l'Union européenne en termes de PIB par habitant ; son PIB représente 2,8 % du PIB total de l'UE. Le régime en place est une république parlementaire fédérale dirigée par un chef de gouvernement, le chancelier Christian Stocker, et par un chef d'État, le président Alexander Van der Bellen. Ce dernier appartient au parti écologiste et montre un soutien indéfectible à l'Union européenne. Christian Stocker provient du Parti populaire autrichien et il est présenté comme un conservateur.

Des avancées pour les droits des femmes ont été réalisées depuis le début du XXe siècle : l'Autriche a adopté le droit de vote pour tous (hommes et femmes) le 12 novembre 1918 après la fin de la monarchie des Habsbourg. Le droit à l'avortement a été voté par le Parlement le 23 janvier 1974.

En Autriche, la Loi fédérale sur l'égalité de traitement a été adoptée en 1979. Elle interdit la discrimination dans le travail et la rémunération et met en place des quotas obligatoires qui assurent la présence des femmes dans les conseils de direction des grandes entreprises.

L'Autriche a aussi ratifié un traité international : la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations unies et par laquelle elle réaffirme son engagement à garantir l'égalité dans l'ensemble des domaines de la vie publique et privée. De plus, le principe d'égalité entre femmes et hommes a été renforcé en 1998 par une révision constitutionnelle. L'article 7 §2 déclare : « La Fédération, les Länder et les communes reconnaissent l'égalité effective entre les femmes et les hommes et s'engagent à éliminer les inégalités existantes. »

Néanmoins, l'Autriche se situe souvent en retard par rapport à la moyenne européenne. Les inégalités entre les femmes et les hommes demeurent nombreuses dans la sphère familiale, scolaire, professionnelle, politique et sportive. Les stéréotypes sont profondément ancrés et freinent l'avancée de l'inclusion sociale et professionnelle des femmes. La difficulté majeure réside dans l'application effective des droits des femmes afin qu'ils ne demeurent pas de simples principes mais deviennent des réalités concrètes. Il s'agit de réduire la reproduction des schémas discriminatoires enracinés dans le droit et dans l'espace public.

L'éducation demeure au centre de nos préoccupations : en Autriche, seulement 32,5 % des étudiantes en STEM (Science, Technology, Engineering, Mathematics) au niveau supérieur sont des femmes. Il apparaît nécessaire de renforcer les politiques publiques et les

dispositifs de formation afin de limiter l'influence des stéréotypes de genre dans l'orientation et l'accès aux filières scientifiques.

Sur le plan politique, de nombreuses femmes ont été ministres depuis 1966, surtout dans les domaines sociaux, familiaux, éducatifs et liés à l'égalité ; elles demeurent plus rares dans les fonctions régaliennes comme la Défense ou le ministère de l'Intérieur. En 2020, le gouvernement comptait plus de femmes que d'hommes. Depuis 2009, le pays applique le « gender budgeting », ce qui signifie que le budget de l'État prend en compte l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment pour financer des politiques comme les crèches, l'emploi des femmes et la lutte contre les violences.

De plus, l'Autriche se place au-dessus de la moyenne européenne en matière d'inégalités salariales : les femmes gagnent en moyenne 18,3 % de moins que les hommes en salaire brut moyen dans le secteur privé. Les mesures qui ont été prises sont très superficielles ; la République d'Autriche souhaite ainsi renforcer les mécanismes de contrôle, instaurer des sanctions effectives et rendre obligatoire la transparence salariale afin de garantir une égalité réelle.

Des aménagements ont été menés pour l'inclusion des femmes dans l'espace public, notamment à Vienne, où des politiques urbaines tiennent compte des besoins spécifiques des femmes afin de favoriser la sécurité (espaces ouverts, éclairage renforcé, facilité de circulation) et la visibilité dans la ville. Certains espaces publics sont nommés d'après des femmes afin de restaurer leur visibilité et de mettre en valeur leur contribution à la société autrichienne. La République d'Autriche souhaite étendre ces initiatives à l'échelle nationale et encourager leur diffusion au niveau européen afin de promouvoir une conception inclusive des espaces urbains, pensée par et pour les femmes et les hommes.

Amnesty International dénonce un nombre insuffisant de refuges pour les femmes victimes de violences. Ce constat est partagé par l'Association of Autonomous Austrian Women's Shelters (AÖF), qui rassemble 16 refuges autonomes dans toute l'Autriche. Il convient dès lors de renforcer le cadre réglementaire et d'allouer des ressources budgétaires suffisantes afin d'assurer une protection effective des femmes victimes de violences.

Ainsi, l'Autriche se positionne en défenseur des droits des femmes mais manque d'initiative et ne prend pas de mesures très contraignantes pour favoriser le respect de ces droits. La République d'Autriche reconnaît la nécessité d'approfondir son action et de renforcer le caractère contraignant des politiques mises en œuvre afin d'assurer une égalité effective. Il existe une opposition plus ou moins consciente au sein de la société autrichienne aux avancées pour l'application de l'égalité femmes-hommes. C'est pourquoi l'Autriche soutient la mise en place d'un cadre européen plus exigeant, destiné à encourager l'ensemble des États membres à respecter pleinement l'engagement de l'Union européenne en faveur des droits fondamentaux. Les Autrichiens sont, pour la grande majorité, favorables au projet de l'Union européenne.